



LE MARCHÉ DES PRODUITS DE BEAUTE EN AUSTRALIE

L'AUSTRALIE



Avec 24 millions d'habitants pour une superficie 14 fois plus grande que la France, l'Australie a un des taux d'urbanisation les plus élevés au monde (93,5%) et une croissance démographique de 1,4 % (données 2015 – 2016). L'Australie forme une fédération de 6 États et 10 Territoires. Les 3 villes les plus importantes du marché (Sydney, Melbourne et Brisbane) concentrent à elles seules l'essentiel de l'activité et de la population, qui jouit d'un niveau de vie élevé.

LE MARCHÉ DES PRODUITS DE BEAUTE EN AUSTRALIE

En 2015, après quelques années de baisse (contraction annuelle de 0,7% entre 2011 et 2016), le secteur de la beauté en Australie a rebondi grâce à une amélioration du moral des consommateurs et une hausse du revenu disponible. Le chiffre d'affaire du secteur est estimé à 637,8 M EUR (945 M AUD). On estime une croissance annuelle de 1,2% de 2016 à 2021 entraînée par la popularité des produits innovants, multifonctions et bio/organiques.

La part des importations est très importante puisqu'elle vient couvrir les $\frac{3}{4}$ de la demande du marché. La France est le 1^{er} fournisseur de l'Australie en parfums et le 2^{ème} en produits cosmétiques.

On s'attend à une hausse de la concurrence liée à l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits « mass-market ».

Tendances de marché : les produits cosmétiques contre le vieillissement rencontrent un vrai succès auprès de la génération des « Baby-Boomers ». La demande augmente pour des produits dits « holistiques » et des produits bio/organiques à base d'ingrédients naturels. Les produits multifonctions ou encore les solutions de beauté « à faire soi-même » sont de plus en plus demandés.

LES SEGMENTS DU MARCHÉ

Le secteur australien des produits de beauté comprend une large gamme de produits : les produits de beauté, le maquillage et les soins pour la peau représentent 45,5% du marché, les soins pour les cheveux représentent 25,5% du marché, 22% sont les soins personnels et enfin les parfums représentent 7% du marché. On assiste à l'émergence et à l'augmentation de la demande de soins naturels, de produits organiques et verts (sans parabène, vertes), de lignes pour hommes, de soins professionnels à appliquer chez soi, de soins cosméceutiques, nutricosmétiques et soins de la peau naturopathiques.

Les avancées technologiques et réglementaires ainsi que les innovations sont des moteurs pour la croissance du secteur. Les nouvelles normes de protection solaire (2013) et les campagnes de prévention stimulent la demande pour les crèmes solaires. Les soins pour la peau et les solutions anti-âges sont un axe de croissance importante du secteur.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

L'offre locale : Après une période où le nombre de détaillants avait rapidement augmenté, le nombre de magasins est en diminution : -0,7% sur ces cinq dernières années. La concurrence est accrue.

Les circuits de distribution : On distingue trois principaux réseaux de distribution pour les parfums et les cosmétiques : les supermarchés (41%), les grands magasins (22%) et les pharmacies (15%). Le reste est distribué en ligne, en salons de beauté, spa, coiffure (22%). Les sites en ligne font une concurrence féroce avec leurs prix discount.

Sephora est entré sur le marché en 2014 et espère atteindre 10% de PDM d'ici 2020.

LES ECHANGES MONDIAUX

- Importations : En 2015, le montant total des importations s'élevait à 1,07 Md EUR (1,6 Md AUD), ce qui correspondait aux ¾ de la demande. En effet, la production locale n'est pas suffisante pour couvrir la demande. Les principaux fournisseurs de l'Australie sont : les Etats-Unis (30,1%), La France (18,9%), la Chine (7,3%) et la Thaïlande (6,9%).
- Focus France : La France est le principal importateur de parfums (devant les US). Le montant total des importations de la France semble être en léger recul. Différentes entreprises et marques Françaises sont distribuées en Australie. Parmi elles : L'Oréal (Lancôme), Clarins, LVMH, et les marques Payot, Gatineau, Clarins & Lancôme par exemple.
- Exportations : En 2015, le montant total des exportations australiennes s'élevait à 327,4 M EUR (485 M AUD). L'Australie exporte principalement vers la Nouvelle-Zélande, Hong Kong, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

SALONS ET EVENEMENTS

Beauty Expo Australia, 20-21 Aout 2016, Sydney, <http://www.beautyexpoaustralia.com.au/>

Brisbane Hair and Beauty Expo, 17-18 Juillet 2016 Brisbane, <http://www.brisbanehairandbeautyexpo.com.au/>

REGLEMENTATION

Il existe 3 agences de contrôle selon la nature et la présentation du produit :

- NICNAS/National Industrial Chemicals Notification & Assessment Scheme (www.nicnas.gov.au)
- TGA/Therapeutic Goods Administration (www.tga.gov.au)
- l'AQIS/Australian Quarantine and Inspection Service (www.aqis.gov.au)

Une taxe (Good & Services Tax : GST) de 10 % s'applique sur la vente des produits cosmétiques : elle est calculée à partir de la valeur en douane + frais d'assurance et de fret (équivalent TVA).

Les droits de douane varient de 0 à 5 % sur la valeur en douane (www.border.gov.au).

Pour tout conseil relatif à la protection de la propriété intellectuelle, les entreprises peuvent consulter le site internet suivant : <http://ladas.com/IPProperty>

POUR ALLER PLUS LOIN



Procurez-vous le [Guide des affaires Business France en Australie](#)

Pour comprendre les spécificités commerciales de ce pays et vous aider à faire les bons choix : de l'information très opérationnelle assortie de conseils précieux.

Retrouvez toutes les publications Business France sur Australie en suivant ce lien : <http://export.businessfrance.fr/australie/librairie-specialisee.html>

Pour toute information relative à ce secteur d'activité, contactez :
Ariane TOWSE, Conseillère Export
Tél. : +61 (0)2 9287 9212
Email : ariane.towse@businessfrance.fr

Retrouvez le détail de nos produits sur : www.export.businessfrance.fr

© 2016 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

AUTEUR

BUSINESS FRANCE Australie, Bureau de Sydney

Adresse: L35, 31 market street St Martin Tower,
31 Market Street Sydney NSW 2000

Rédigée par : Ariane TOWSE, Conseillère Export

Revue par : Valériane VOIRIN, Chargée de Développement

Version mise à jour le 13/05/2016